

6 Tarifs des clients raccordés en BT ≤ 36 kVA

NB : les prix sont indiqués HT.

A/ LA COMPOSANTE ANNUELLE DE GESTION (CG)

Le montant de la composante annuelle de gestion (en €/an) est fonction du cadre contractuel choisi par l'utilisateur et se calcule selon la grille suivante :

Utilisateur en contrat CARD*	Utilisateur en contrat unique
31,92	8,28

* désigné CRAE pour les producteurs

B/ LA COMPOSANTE ANNUELLE DE COMPTAGE (CC)

Le montant de la composante de comptage est fonction du niveau de puissance souscrite ou de la puissance maximale injectée et du niveau de service de comptage fourni à l'utilisateur.

- Dans le cas d'un comptage propriété d'ERDF :

Puissance maximale	Fréquence minimale de transmission	Contrôle de la puissance	Grandeurs mesurées	Composante de comptage €/an
19 à 36 kVA	Semestrielle	Disjoncteur	Index	21,00
0 à 18 kVA	Semestrielle	Disjoncteur	Index	17,40
≤ 36 kVA	Bimestrielle	Compteur évolué	Index	17,40

- Dans le cas d'un comptage propriété des utilisateurs :

Puissance maximale	Fréquence minimale de transmission	Contrôle de la puissance	Grandeurs mesurées	Composante de comptage €/an
19 à 36 kVA	Semestrielle	Disjoncteur	Index	8,40
0 à 18 kVA	Semestrielle	Disjoncteur	Index	8,40

En l'absence de dispositif de comptage, le gestionnaire de réseau peut estimer les flux d'énergie soutirée ou injectée; dans ce cas, la composante annuelle de comptage est de 1,2 € par an.

C/ LA COMPOSANTE ANNUELLE DES SOUTIRAGES (CS)

Quatre options tarifaires sont proposées :

- courte utilisation ;
- moyenne utilisation ;
- moyenne utilisation avec différenciation temporelle ;
- longue utilisation.

Formule de calcul

$$CS = (a_2 \cdot P_{\text{souscrite pondérée}}) + \sum_{i=1}^n d_i \cdot E_i$$

Le montant de la composante annuelle de soutirage se calcule selon la formule suivante :

Où :

- $a_2 \cdot P_{sp}$ correspond à la part fixe de la composante annuelle des soutirages ;
- $\sum d_i \cdot E_i$ correspond à la part variable de la composante annuelle des soutirages ;
- n est le nombre de classes temporelles (c'est-à-dire périodes horo-saisonnières) ;
- E_i représente l'énergie soutirée pendant la $i^{\text{ème}}$ classe temporelle (exprimée en kWh) ;
- P_s est la puissance souscrite en kVA.

Tarif courte utilisation

Pour ce tarif, $n = 1$ et les paramètres « a_2 » et « d_1 » sont définis comme suit :

Puissance souscrite (Ps)	a_2 (€/kVA/an)	d_1 (c€/kWh)
$P_s \leq 9$ kVA	3,24	3,26
9 kVA < $P_s \leq 18$ kVA	5,88	3,08
18 kVA < P_s	11,76	2,74

Tarif moyenne utilisation sans différenciation temporelle

Pour ce tarif, $n = 1$ et les paramètres « a_2 » et « d_1 » sont définis comme suit :

Puissance souscrite (Ps)	a_2 (€/kVA/an)	d_1 (c€/kWh)
$P_s \leq 9$ kVA	4,56	3,07
9 kVA < $P_s \leq 18$ kVA	8,52	2,80
18 kVA < P_s	18,84	2,20

Tarif moyenne utilisation avec différenciation temporelle

Pour ce tarif, $n = 2$ et les paramètres « a_2 » et « d_1 » sont définis comme suit :

Puissance souscrite (Ps)	a_2 (€/kVA/an)	HP	HC
		d_1 (c€/kWh)	d_2 (c€/kWh)
$P_s \leq 9$ kVA	4,56	3,44	2,14
9 kVA < $P_s \leq 18$ kVA	8,52	3,08	1,91
18 kVA < P_s	18,84	2,39	1,49

Tarif longue utilisation

Pour ce tarif, $n = 1$ et les paramètres « a_2 » et « d_1 » sont définis comme suit :

a_2 (€/kVA/an)	d_1 (c€/kWh)
53,40	1,05